



PRESCRIPTION PROFESSIONNELLE

VEHICULES « EURO 6 »

1. OBJET

Les constructeurs de véhicules lourds ont l'obligation d'appliquer la norme « EURO 6 » depuis le 1er janvier 2015.

Les matériels mis en place afin de répondre à la norme, ont des systèmes de régénération du filtre à particules au niveau des échappements, ceux-ci fonctionnent en automatique ou en marche forcée.

Ce système génère des températures importantes (de l'ordre de 500° C en phase de régénération active au niveau de ligne post combustion).

2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette prescription professionnelle s'adresse aux exploitants membres du CFBP pour information, aux prestataires et aux transporteurs pour l'ensemble des véhicules utilisés pour le transport du gaz pour application.

N° édition	Date	Objet de la révision
Edition 1	21/06/2016	Edition originale
Ce document est une prescription professionnelle établie par le CFBP à l'intention de ses prestataires		

3. PRESCRIPTION

Du fait des températures importantes enregistrées, la régénération du filtre à particules n'est pas autorisée, ni dans les dépôts et les sites d'emplissage ni en zone d'attente avant d'entrer dans un site ni en clientèle.

Afin que cette disposition puisse être respectée, pour être accepté sur les sites, l'ensemble des véhicules « Euro 6 » doivent répondre à au moins une des trois caractéristiques suivantes :

- ❑ Le véhicule est équipé d'un bouton à la planche de bord dont une position empêche l'enclenchement de la régénération
- ❑ La régénération ne peut s'engager automatiquement en dessous d'une vitesse de 30 km/h. Dans ce cas, une attestation du constructeur se trouvant à bord du véhicule confirme cette disposition technique avec la valeur retenue
- ❑ Le véhicule est de type Euro 6, sans régénération ou avec régénération à faible température du filtre à particules, avec l'attestation du constructeur ou du transporteur.

Les conducteurs sont formés à ces nouveaux matériels et respectent les directives et consignes du constructeur.

Ils doivent également a minima :

- ❑ Arrêter le moteur/contact coupé avant d'entrer dans le site pour stopper une régénération éventuelle en cours,
- ❑ Basculer l'interrupteur en position OFF (si équipé) pour empêcher la régénération avant de pénétrer dans le site,
- ❑ Respecter scrupuleusement les limitations de vitesse prescrites à l'intérieur du site.

Les véhicules-moteurs Euro6 sont identifiés sur la face avant de la cabine avec le logo rond normé

